

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE
DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DE DINEL
Du mardi 29 juillet 2025 à 10h00**

Pour la direction :

Jean-Marie Dolegeal (JMD), président, présent en visioconférence
Bruno Bizeul (BB), directeur d'usine, présent
François Normant (FN), présent en visioconférence

Titulaires :

Lino de Martin (LdM), présent
Sophie Cheron (SC), absente

Suppléant :

Corinne Lançon (CL), suppléante de SC présente en visioconférence

Médecine du travail :

Docteur Guilbert Marion, absente excusée

Inspection du travail :

Séverine Hautecoeur, absente excusée

La réunion a commencé à 10:12

Documents supports : P&L_Gournay_20250630.pdf, Presentation_Mercer_CSE_Info-Consult_Mutuelle_et_Prevoyance_TMSS.pptx

Sujets mensuels :

221. 2025/07/29 Validation du PV du 17 juin 2025

Validé à l'unanimité.

222. 2025/07/29 Effectif de Dinel pour juin 2025

ETP 2025	janv-25	févr-25	mars-25	avr-25	mai-25	juin-25	juil-25	août-25	sept-25	oct-25	nov-25	déc-25	Moy ETP
Dinel	32.5	32.5	31.5	31.5	31.5	31.5							31.83
Temporaires ATA	5.35	5.65	1.83	2.07	0.98	1.36							2.87
Temporaires Remplacement	2.22	3.66	4.48	5.75	4.65	4.77							4.26
Prestataires	0.51	0.49	0.05	0	0.05	0.09							0.20
Cumul ETP	40.58	42.3	37.86	39.32	37.18	37.72							39.16

223. 2025/07/29 P&L juin 2025

BB : Présentation du document P&L_Gournay_20250630.pdf. Les chiffres de juin sont bons. Un ralentissement est à prévoir pour juillet et aout.

224. 2025/07/29 Informations sur les projets actuels et à venir.

BB : Pour le Kaizen du local colle, il y a une difficulté sur le dosage résine développé par Laurent. Soit une reconception du programme automate estimée à 3 mois soit on reste sur l'automate actuel. Le but est de pouvoir remplir deux produits en parallèle, d'avoir une interface homme/machine plus conviviale et de permettre de gagner en productivité en parallélisant les opérations de sertissage et mise en place des bouchons.

La bascule SAP s'est bien passée malgré de nombreuses mises au point à faire. Nous avons la capacité de servir nos clients correctement. Yageo souhaite qu'il y ait qu'un seul réseau informatique bien que nous soyons complètement décorrélié du TSA Schneider.

LdM : Cela implique de revoir totalement les équipements IT/OT de la production, non ?

BB : La « gouvernance » Yageo doit faire un état des lieux.

Sujets RH accords :

176. 2025/03/19 Pouvez-vous nous fournir la délégation de pouvoir de présidence de M. Jean-Marie Dolegeal ?

JMD : Mon contrat se termine en aout, ce sujet peut être clôturé.

FN : Je deviens président du CSE.

LdM : Il nous faudra cette délégation de pouvoir.

177. 2025/03/19 Quelles sont les avancées de la mise en place du Comité de groupe ?

LdM : Sa signature est intervenue le 15/05/2025. La première réunion préparatoire doit être planifiée.

FN : La première réunion est en cours de planification pour début septembre 2025.

178. 2025/03/19 Quelles sont les avancées de la rédaction du nouvel accord d'aménagement du temps de travail ?

LdM : Sa signature est intervenue le 3 juillet 2025.

Les élus : Est-ce que l'accord est entré en vigueur à la date de sa signature ?

FN : L'accord est en vigueur depuis la date de signature.

Les élus : Peut-on bénéficier pour cette année des 2 jours de RTT supplémentaires de la production et des 3 JRTT pour les autres services ?

FN : Oui, les JRTT seront proratisés à partir de la date de signature. Soit un JRTT supplémentaire pour les personnes concernées par l'accord de performance collective et 1.5 JRTT pour les autres services.

LdM : Il y a une erreur au 5.4.1.1 il faut corriger l'horaire 8H à 12H23 et de 13H à ~~19H00~~ 18H00.

FN : Nous corrigerons et déposerons la correction de l'accord.

LdM : Nous avons une demande pour élargir la plage horaire de l'article 5.3.1 à 7H à 9H30 et 14H50 à 18H00 ?

BB : Je ne suis pas favorable car autant il y a toujours des personnes à 7:30 qu'à 7h le salarié se trouvera en situation de travailleur isolé.

CL : Nous sommes en cours de négociation pour le paramétrage des badgeuses Kelio/Bodet.

179. 2025/03/19 Où en est-on de la future prévoyance ? Poursuite de l'information consultation sur le changement Mutuelle et Prévoyance.

LdM : Nous validons le choix de la prévoyance. Nous préférons ne pas avoir d'intermédiaire entre l'organisme choisi et les salariés pour éviter toutes interférences dans les traitements des dossiers (nombreuses plaintes à ce sujet). Nous souhaitons que votre choix se porte sur une mutuelle régie par le code de la mutualité.

FN : Mese est un régime frais de santé bâti pour répondre aux enjeux et aux besoins propres à Schneider Electric. Ces services ne s'adossent sur aucune autre mutuelle. C'est une fondation financée et administrée par Schneider.

Yageo n'a pas ce type de services. Nous avons l'obligation de proposer un service complémentaire santé. Pour cela nous nous appuyons sur les acteurs du marché.

Aujourd'hui le financement se fait par un prélèvement sur les salaires. Les assureurs se prononcent sur des chiffres de 2024 sans autre visibilité. Il est difficile pour eux d'estimer le montant des cotisations. Nous proposons des garanties les plus proches possible de la Mese. Garantir les mêmes garanties avec le même niveau de prélèvement est impossible.

La Mese n'est pas une mutuelle, elle n'est pas régie par le code de la mutualité. Elle a un compte qui permet de faire tampon par rapport aux variations de dépenses. De ce fait le taux d'appel à cotisation est variable.

Mercer est le prestataire global de Yageo, il a un poids supplémentaire face aux acteurs du marché que nous n'avons pas en étant isolé.

Les frais de cotisation de la prévoyance sont inférieurs à ceux pratiqués aujourd'hui.

Les frais de cotisation pour la partie santé est légèrement supérieure.

Voir le document de support « Presentation_Mercer_CSE_Info-Consult_Mutuelle_et_Prevoyance_TMSS.pptx ».

Nous retenons GAN pour les frais de santé et la prévoyance avec Mercer comme gestionnaire.

180. 2025/03/19 Où en est-on du futur PERO ?

FN : Pas d'avancée.

225. 2025/07/29 Serait-il possible que les salariés Dinel bénéficient de la participation aux bénéfices comme leurs collègues de TMSS France ?

FN : A ce jour ce n'est pas d'actualité.

LdM : Pourquoi cette inégalité par rapport aux collègues de TMSS France ?

FN : Nous nous attachons à appliquer l'accord d'intéressement.

226. 2025/05/20 Informations sur le déblocage des fonds sur l'intéressement 2024.

FN : Le déblocage des fonds passera sur la paie de juillet 2025.

Il va falloir se pencher sur les accords PEE et PERECO pour les modalités d'attribution de l'abondement.

227. 2025/05/20 Informations sur la campagne des augmentations salariales 2025.

FN : Les AG et AI seront sur le bulletin de salaire du mois d'août 2025. Avec effet rétroactif.

Sujets RH emplois NCCM :

21. 2024/1/17 Le CSE demande le détail de la cotation de tous les emplois de Dinel selon le « RÉFÉRENTIEL D'ANALYSE - MÉTHODE DE CLASSIFICATION » de la NCCM

FN : Pas d'avancée.

203. 2025/05/20 La valeur du point de la prime d'ancienneté a-t-elle été réévaluée ?

JMD : La valeur du point à 7€ ne concerne qu'une personne aujourd'hui. Nous ferons l'estimation l'année prochaine pour connaître le nombre de personne impactée.

LdM : Rien n'empêche aujourd'hui de tenir compte de la valeur du point à 7€. Le dépassement de la nouvelle prime d'ancienneté par rapport à l'ancienne interviendra d'autant plus tôt que la valeur du point est élevée. Ne pas en tenir compte dès à présent sera un manque à gagner pour les personnes concernées.

Sujets hygiène et sécurité :

204. 2025/05/20 Qu'est-il prévu de faire pour éviter les manipulations dangereuses au poste de résinage ? (Accident de travail à la suite du décollage de produits pollués par des fuites de résine)

Sujet reporté

205. 2025/05/20 Quelle est la mise à jour du DUERP ?

Sujet reporté

Sujets organisation du travail :

213. 2025/05/20 Pourquoi les compteurs d'heures pour ajouter les 0.75 heures par jour de prime des référentes ne sont pas renseignés automatiquement ? (cf PV_2024_10_16 sujet 29.)

CL : Cela est impossible avec le système Kelio/Bodet actuel. Le problème est de définir un responsable qui gère l'attribution manuelle de ces 0.75H ?

BB : Nous prenons le point pour évaluer une solution.

216. 2025/06/17 Information en vue d'une consultation sur le Règlement Intérieur.

Sujet reporté.

217. 2025/06/17 Information sur l'installation des accès porte et caméra (système commun YAGEO)

BB : Les solutions sont en place. Il manque des pancartes pour informer les personnes.

Les élus : Quel est le but de cette vidéo surveillance ?

BB : Tout site de Yageo doit être sous contrôle d'accès et vidéosurveillance sous le système VERKADA.

LdM : Cette installation nous mène à nous poser certaines questions :

Quelles sont les champs couverts par ces caméras, merci de fournir les exemples d'images pour chaque caméra ?

Comment est sécurisé l'accès aux images ?

Qui est habilité à regarder ces images ?

Avez-vous défini un DPO ?

Combien de temps ces images sont stockées ?

L'affichage réglementaire est-il en place ?

FN : Nous y répondrons au prochain CSE.

228. 2025/07/29 Questions et informations diverses

228. 2025/07/29 Tout le monde récupère les heures des compteurs de récupération Kelio sauf le bureau d'études : pour quelle raison ?

FN : Personne chez Dinel est cadre en forfait heures ou forfait jours. Les heures supplémentaires doivent se faire avec l'accord du management. Je demande les données de ces compteurs pour analyser la situation.

229. 2025/07/29 Quand connaîtra-t-on le résultat de nos évaluations individuelles et nos AI ?

FN : Après le 15 août 2025.

230. 2025/07/29 Inaptitude de santé de XX.

JMD : L'état de santé de XX ne permet plus d'assumer son poste. Nous devons engager une procédure de licenciement pour inaptitude à l'encontre de XX.

Sa paie est suspendue jusqu'au 2 août.

La séance est levée à 12:26.

Lino de Martin

Secrétaire du CSE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lino de Martin', written over a horizontal line.